

Réunion du Comité syndical du lundi 24 novembre 2014

Présents :

Membres du comité syndical:

- Isabelle ARNOULD, Déléguée de la commune de Lure
- Elisabeth AUBRY, Déléguée de la commune de Fougerolles
- Nadine BATHELOT, Conseillère Générale
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Gérard BONTOUR, Conseiller Général
- Frédéric BURGHARD, Conseiller Général
- Gérard BURNEY, délégué de la CC Terres de Saône
- Jean-Pierre CHAUSSE, Conseiller Général
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Carmen FRIQUET, Conseillère Générale
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Jean-Claude GAY, Conseiller Général
- Jean-Jacques JOLY, Conseiller Général
- Frédéric LAURENT, Conseiller Général
- Jean-Paul MAUNY, Déléguée de la C.C des 4 Rivières
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Stéphane PARRINELLO, Suppléant de la C.C des Combes
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais
- Michel WEYERMANN, Conseiller Général

Non membres du comité syndical :

- Alexandra BERÇOT, représentante syndicale FO-EDM70
- Stéphane BILLOD, représentant syndical FO-EDM70
- Sonia BRIOT, adjointe du secteur centre
- Nicolas CHARRIERE, directeur de l'EDM
- Fabrice CREUX, directeur de l'ADDIM
- Sylvie ESCARGUEL, représentante syndicale FO-EDM70
- Claude GALLORINI, adjoint du secteur de Luxeuil les Bains
- Viviane IVOL, directrice du service culturel du Conseil général
- Clarisse MARTINEZ, administratrice de l'EDM
- Daniel ROLLET, adjoint su secteur de Lure
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

Excusés :

Membres du comité syndical :

- Claudy CHAUVELOT DUBAN, Conseillère Générale
- Joëlle CLERC, Déléguée des communes de Pesmes et Marnay
- Raoul JUIF, Conseiller Général
- Marie-Madeleine LEONARD, Déléguée de la Commune de Luxeuil-les-Bains
- Bernadette MADIOT, Suppléante de la commune de Marnay
- Gérard PELLETERET, Conseiller Général
- Frantz THOMAS, Délégué de la C.C. Val de Gray

Non membres du comité syndical:

- Anne MILLET, adjointe du secteur de Gray

Madame BATHELOT ouvre la séance.

La Présidente Nadine BATHELOT, à l'aide de la liste de présence, présente les délégués à l'ensemble de la salle.

Mme la Présidente indique que les trois conseillers généraux absents (Raoul JUIF, Claudie CHAUVELOT DUBAN, Gérard PELLETERET) ont donné leur pouvoir de vote à d'autres conseillers.

La Présidente effectue une présentation de l'EDM et de ses missions principales aux nouveaux délégués. Mme BATHELOT rappelle que le Comité syndical est composé de 28 membres dont 12 conseillers généraux et 16 représentants des collectivités adhérentes.

Les actions mises en œuvre par l'EDM sont issues du schéma départemental de développement des enseignements artistiques en musique de 2007.

L'EDM a été soutenue depuis maintenant bientôt 30 ans par le Conseil général quel que soit la majorité politique.

Malgré les difficultés financières que l'EDM rencontre depuis ces dernières années et à l'issue des deux réunions de travail qui ont eu lieu dernièrement, l'EDM est prête à se renouveler pour être apte à affronter l'avenir.

Mme la Présidente propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

1. Réélection de certains membres du bureau du Comité syndical

Le bureau étant formé d'un président, de 2 vice-présidents, d'un secrétaire et de 2 membres, il doit être actuellement procédé au remplacement d'un vice-président, 1 secrétaire et de deux membres, qui ne sont plus élus des collectivités.

Aussi, elle propose de désigner jusqu'au prochain Comité syndical les délégués issus du même territoire que les précédents dans l'attente que le bureau tout entier soit renouvelé en avril.

Elle rappelle que l'ancienne vice-présidente était du secteur de Jussey, la secrétaire de Fougerolles et les deux membres de la CC Terres de Saône et de la CC4R.

La question est posée sur la fréquence de réunion des membres du bureau. Mme la Présidente répond que depuis 2011, date à laquelle elle a pris la présidence de l'EDM, le bureau ne s'est jamais réuni.

Question posée par l'assemblée : Pour quelles raisons le bureau ne s'est jamais réuni et dans ce cas quelle est l'utilité d'un bureau ?

La Présidente répond que la constitution d'un bureau est obligatoire dans les statuts.

M. WEYERMANN ajoute que le bureau ne s'est jamais réuni car tout était toujours décidé lors des Comités syndicaux avec l'ensemble des membres.

Mme ARNOULD propose d'élire le nouveau bureau après le vote sur le retrait de la ville de Lure afin qu'en fonction du résultat du vote elle puisse éventuellement se présenter sur un siège de membre du bureau du Comité.

Afin d'avancer dans l'ordre du jour, Mme la Présidente propose les membres suivants :

Mme DIDIER, vice-présidente

Mme AUBRY, secrétaire

M. TOURNIER et M. MAUNY, membres

Vote à l'unanimité des nouveaux membres du bureau du Comité syndical.

2. Présentation de la rentrée

M. CHARRIERE, directeur de l'EDM présente la diapositive n°2 : pour les mouvements de personnel et publics concernés se référer à la diapositive n°2.

Concernant les auditions et toutes les actions menées sur les secteurs, il faut aller sur le site internet de l'EDM pour avoir des précisions.

Un stage en partenariat avec l'ADDIM et un projet scénique du département musique ancienne auront lieu sur le secteur de Luxeuil.

Vingt concerts seront proposés par les enseignants de l'EDM en milieu scolaire.

Les classes de piano ont prévu un projet autour de la musique hongroise cette année avec un concert sur deux ou trois centres.

Les actions autour de la fête de la musique et du 30^{ème} anniversaire de l'EDM auront lieu en juin.

Une amélioration de la communication de ces actions doit encore être effectuée au niveau de l'EDM.

3. Evolution de l'EDM

Mme BATHELOT présente M. Emmanuel FAIVRE, directeur général des services qui s'est chargé d'animer les deux groupes de travail avec les collectivités et lui adresse ses remerciements.

Présentation des propositions des groupes de travail par M. FAIVRE.

La question sur le fonctionnement de l'EDM et la gestion de ses ressources a été posée dès 2013.

Il s'agit, comme dans toutes les collectivités et organismes de se "ré interroger", de se demander ce que l'on peut optimiser et comment faire mieux en dépensant moins.

S'agissant de l'interrogation sur les besoins exprimés des organismes périphériques du Conseil général, l'EDM, comme d'autres structures a été analysée dans son fonctionnement par le biais d'un cabinet extérieur. Les conclusions avaient été présentées aux différents directeurs et présidents ainsi qu'aux conseillers généraux.

Ensuite, pour l'EDM, un groupe de travail a été constitué, en lien avec Nicolas CHARRIERE (cf diapositive n°4) et des propositions ont été discutées au sein de ce groupe. Tous les membres n'ont pu être conviés du fait du nombre trop important de collectivités adhérentes.

La méthode employée a été très simple : partage de constats et mise en débat de pistes d'évolution.

Avant le débat, le ressenti du terrain a été évoqué du côté des collectivités. Il leur a été demandé si les missions de l'EDM correspondaient toujours à leurs besoins.

Les deux compte-rendu seront envoyés à l'ensemble des collectivités rapidement pour information.

Séance du 1^{er} octobre "Partager les constats" (cf diapositives n°5 et 6)

Globalement le point principal mis en exergue a démontré que le travail collaboratif avec l'EDM est toujours souhaité.

Le fait est que le coût financier élevé de l'EDM reste un problème pour les collectivités mais également pour les familles.

Cela pose la question du socle de l'EDM. De plus, il existe en face un déficit financier structurel de l'EDM. Que peut-on faire ?

A cela s'ajoute le mode de calcul des participations des collectivités qui semble trop compliqué. D'où une interrogation du côté des collectivités qui veulent comprendre ce qu'elles paient réellement et pourquoi.

L'enseignement donne satisfaction mais l'implication de l'EDM sur le territoire n'est pas suffisamment visible selon les représentants des collectivités.

Il en est ressorti une attente de la part des collectivités d'un nouveau modèle de fonctionnement de l'EDM qui est à bâtir collectivement.

De plus, une baisse des effectifs des élèves a été constatée. Ceci dit cela est global sur l'ensemble des écoles de musique au niveau national. Cela est peut-être dû à la fois aux difficultés financières des familles mais aussi au fait qu'il n'y ait pas une captation suffisante des élèves.

Séance du 3 novembre : pistes d'évolution (cf diapositives n°7 à 10)

L'idée centrale est de réenclencher un cercle vertueux avec plus de collectivités adhérentes et plus d'élèves.

Principes d'évolution et impact sur les collectivités.

7 principes ont été dégagés et mis en débat, ils sont encore à affiner.

Comment enclencher ce cercle vertueux ?

Comment redevenir attractif pour de nouvelles collectivités. Éventuellement par le biais des packs culturels ?

M. FAIVRE indique qu'une approbation des principes a été globalement actée par les collectivités présentes dans le groupe de travail.

1^{er} principe :

La forme juridique de l'EDM doit être préservée afin de garantir la pérennité des engagements. Des conventions pluriannuelles pourraient être envisagées avec une évaluation tous les 3 ans par exemple. L'objectif serait que l'ensemble des parties soit satisfait.

2^{ème} principe :

Au niveau des missions, l'enseignement spécialisé ne doit pas être sacrifié. L'EDM doit soutenir beaucoup plus les pratiques amateurs, les enseignants doivent être des animateurs de territoire et l'EDM doit devenir un pôle ressource.

3^{ème} principe :

Il apparaît primordial de bâtir un modèle moins coûteux avec l'objectif de faire baisser les tarifs des collectivités et de revoir le mode de calcul des participations en ré interrogeant les critères.

4^{ème} principe :

Réduire le nombre de disciplines proposées qui est actuellement de 25 semble un objectif essentiel et il convient aussi de nouer des partenariats avec les autres structures afin de chercher à garder l'offre de service la plus large possible. Il ne doit donc pas exister de doublon au niveau des disciplines avec d'autres structures sur le territoire.

La question de la bascule de la proportion de cours individuels et collectifs doit se faire progressivement. Il s'agit d'optimiser les déplacements et les emplois du temps des enseignants mais surtout cela traduit une volonté forte de démocratisation de la musique.

L'enseignement spécialisé doit être aussi envisagé aussi collectivement sous certaines conditions.

5^{ème} principe :

Regrouper les enseignements spécialisés sur chaque centre de secteur.
Re formater les enseignements collectifs en temps scolaire, périscolaire et extra scolaire.

6^{ème} principe :

Établir des plans d'action annuels et /ou pluriannuels entre les collectivités adhérentes et l'EDM.
Il faut toujours réinterroger les besoins des collectivités et des élèves.

7^{ème} principe :

Comment les acteurs culturels peuvent se réunir pour une offre de service qui ne se concurrence pas et aboutir à des mutualisations et à la construction d'une offre cohérente et collective? Il s'agit d'établir un programme culturel au sens large sur tout le territoire.

Calendrier d'application des mesures (cf diapositive n°11)

Présentation aux membres du comité syndical de ce jour.

Le groupe de travail propose que le budget 2015 au niveau de la participation globale des collectivités soit gelé par rapport à 2014 avec une décision modificative à la fin du 1^{er} semestre 2015.

L'année scolaire doit se terminer avec la prolongation des CDD notamment. Les nouvelles mesures doivent être effectives à la rentrée de septembre 2015.

Interventions des membres suite à la présentation de M. FAIVRE.

Mme FRIQUET regrette que les collectivités adhérentes qui n'étaient pas invitées aux deux réunions du groupe de travail n'aient pas été consultées auparavant. De plus, la problématique de la mutualisation ne peut être résolue que quand cela est possible. Le fait que les lieux soient à déterminer pour le Val de Saône doit être discuté avec les collectivités concernées.

Mme BATHELOT précise que les collèges sur les secteurs pourraient être sollicités pour les locaux.

Mme FRIQUET ajoute que le regroupement de certaines antennes ne doit pas conduire des collectivités adhérentes à quitter l'EDM.

M. FAIVRE indique que la question de la bascule de proportion entre cours individuels et collectifs doit se faire durant une période transitoire. Par ailleurs, au niveau territorial ce qui coûte « cher » ce sont les antennes où il y a trop d'élèves sur l'enseignement spécialisé. Cette remarque ne concerne pas l'initiation en enseignement collectif.

M. CHARRIERE ajoute qu'une conjonction reste à trouver entre "comment être au service des familles" et la réflexion sur l'organisation territoriale. Le manque d'implication des enseignants observé par les collectivités est lié au fait qu'ils interviennent souvent sur plusieurs antennes.

M. BURGHARD intervient en indiquant que cela lui paraît normal que les enseignants se déplacent, mais aujourd'hui il y a beaucoup moins de musiciens en pratique amateur donc moins de demande.

M. WEYERMANN indique qu'il se réjouit des conclusions du groupe de travail car c'est un sujet que l'on évoque depuis longtemps en Comité syndical. Par ailleurs, l'équilibre du budget et le coût vu comme élevé par les collectivités sont des thèmes avancés depuis longtemps. Les objectifs pluriannuels par le biais de convention sont une bonne piste. Les partenariats avec

l'éducation nationale pourraient être renforcés avec pour objectif de trouver de nouveaux élèves. Tout cela va dans le bon sens, ainsi que le fait de rééquilibrer la proportion entre cours individuels et collectifs.

Mme AUBRY intervient en indiquant qu'il faut tenir compte de la spécificité rurale du département, que les enseignants pourraient également s'exprimer sur le sujet et il est important qu'ils se déplacent sur le territoire. Il faut conserver comme état d'esprit une éducation musicale pour tous, le maintien de cette philosophie apparaît comme primordiale.

Mme BATHELOT répond que la contribution écrite de Mme AUBRY qui a été transmise il y a quelques semaines était bien détaillée, elle ajoute que dans le cas de la commune de Fougerolles ou même de Lure, si la communauté de communes reprenait la compétence de l'EDM il y aurait la possibilité de transférer le montant des charges à la CC.

Mme la Présidente regrette qu'au niveau de la Communauté de communes de la Haute Comté il y a très peu de communes qui ont pris de la musique à l'école via l'EDM.

M. CHARRIERE, indique que par exemple pour la commune de Marnay, malgré le peu de disciplines enseignées des locaux ont été mis à disposition. Une équipe de profs pourrait avec un projet musical se déplacer sur les petites antennes. Il ajoute que normalement le déplacement des enseignants s'effectue à partir de 3 heures de cours.

Mme ARNOULD, intervient en soulignant que les familles et les collectivités connaissent une baisse du pouvoir d'achat. De plus, l'évolution sociétale fait que les enfants n'ont plus les mêmes attentes. Cela est à prendre en compte afin de regagner de nouveaux élèves.

M. CREUX indique que les conservatoires de Paris ont été obligés de modifier leur méthode de travail car le modèle actuel ne fonctionne plus. Il faut se rendre à l'évidence qu'une grande partie de la population ne viendra jamais vers la musique notamment vers les enseignements spécialisés. Il faut occuper autrement le territoire. M. CREUX ajoute que les enseignants doivent être impliqués avec les élus et qu'il faut effectuer un travail avec la population. Il faut également travailler avec l'association « Au coin de l'oreille », valoriser son nouvel équipement. Les réflexions sont à mener sur les territoires tous ensembles.

Mme BATHELOT intervient en indiquant que le Président du Conseil général, M. KRATTINGER souhaite rencontrer les enseignants rapidement. L'EDM doit continuer à avoir sa place sur le territoire. C'est le souhait de l'exécutif du département, partagé par l'ensemble des conseillers généraux.

Mme FLETY pose la question sur la réduction du nombre de disciplines évoquée et si une étude sur les doublons a été effectuée ? Que sera l'impact sur l'EDM et sur le personnel enseignant ? Mme FLETY et M. WEYERMANN ont souligné le fait qu'il aurait été bien de faire apparaître comme objectif le fait de développer le nombre de collectivités adhérentes et qu'il aurait fallu l'ajouter en point 8 dans les grands principes d'évolution.

Mme BATHELOT indique qu'avec le Président du Conseil général un courrier a été envoyé aux communautés de communes sollicitant leur adhésion éventuelle à l'EDM. Aucune réponse n'a été reçue.

M. FAIVRE répond à Mme FLETY en précisant qu'au niveau du nombre de disciplines, il en existe deux types, une dizaine qui trouvent facilement des élèves, et une autre grosse moitié qui trouvent moins d'élèves. De ce fait, un travail est à effectuer afin de renforcer le partenariat avec les écoles municipales et les partenaires associatifs sur les disciplines en doublon dans le but de mutualiser les ressources.

M. Emmanuel FAIVRE demande aux membres du Comité syndical s'ils seraient globalement d'accord sur les pistes d'évolution proposées par le groupe de travail à ce stade.

Mme Nadine BATHELOT indique que la mise en route des groupes de travail sur ces pistes s'effectuera dès le mois de janvier.

4. Délibérations

Madame la Présidente demande aux délégués de la ville de Lure et de Plancher-Bas si leur retrait du syndicat est toujours d'actualité malgré la mise en route de groupes de travail ?

Madame ARNOULD répond que par rapport au modèle de l'EDM tel qu'il est aujourd'hui le retrait de la commune de Lure est toujours acté. La commune de Lure a besoin de visibilité sur les grandes orientations pour pouvoir revenir sur sa décision.

Monsieur GAUCHON de la commune de Plancher-Bas indique que la décision a été prise lors du conseil municipal du 30 juillet dernier et que malgré le fait que l'EDM propose des actions pertinentes, la commune maintient sa demande de retrait. M. GAUCHON ajoute que d'un point de vue financier Plancher-Bas est la commune la plus endettée de la région. La participation à l'EDM représente une charge trop lourde pour la commune. Il faudrait envisager une convention de partenariat avec la CC de Rahin Chérimont pour une éventuelle adhésion.

Mme ARNOULD demande à la Présidente de bien vouloir préciser un point technique concernant les modalités de vote pour le retrait d'une collectivité, à savoir si celui-ci est validé à l'unanimité ou à la majorité.

Madame BATHELOT indique que les statuts précisent que le retrait d'une collectivité doit s'effectuer à la majorité qualifiée.

➤ Demandes de retrait du syndicat mixte de l'EDM

○ Madame la Présidente propose au vote la démission de la ville de Plancher-Bas. Est-ce que les membres du Comité acceptent la démission de la commune de Plancher-Bas ?

Contre : 20 voix

Abstention : 1 voix

Pour : 4 voix (Plancher-Bas, Jussey, Lure 2 voix)

Le retrait du syndicat mixte de l'EDM de la ville de Plancher-Bas est refusé à la majorité.

○ Madame la Présidente propose au vote la démission de la ville de Lure. Est-ce que les membres du Comité acceptent la démission de la commune de Lure ?

Contre : 21 voix

Pour : 4 voix (Plancher-Bas, Jussey, Lure)

Le retrait du syndicat mixte de l'EDM de la ville de Lure est refusé à la majorité.

➤ Ressources humaines

- Transformation de postes.

Détails :

- ✓ Suppression d'un poste de clarinette et de FM à TC (20 H) à compter du 1er janvier 2015
 - ✓ Réduction d'un poste de FM de 10% (8h30 à 7h45) à compter du 1er janvier 2015
 - ✓ Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique à 3h à compter du 1er janvier 2015
 - > Suppression du poste d'AEAP 1ère classe de 6h en fin de stage
 - ✓ Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique à TC (16h) suite à une promotion interne à compter du 1er janvier 2015
 - > Suppression du poste d'AEAP 1ère classe de 20h en fin de stage
 - ✓ Augmentation d'un poste de contractuel en trombone tuba + FM + NAP + orchestre de Boult + pratique amateur de 5h à 9h à compter du 1er janvier 2015
 - > Prolongation du CDD jusqu'au 30 juin 2015.
 - ✓ Suppression d'un poste de FM-adjoint du secteur centre à 20H et création d'un poste de FM à 10H suite au départ de l'agent à l'école municipale de musique de Vesoul à compter du 1er janvier 2015
 - ✓ Suppression d'un poste de FM-piano à 20H et création d'un poste de piano à 11H suite au départ de l'agent à l'école municipale de musique de Vesoul à compter du 1er janvier 2015
- Prolongation des CDD jusqu'au 30 juin 2015
 - Contrebasse, Basse électrique, FM 10h
 - Cor + NAP 8h
 - Guitare 19h
 - Musique à l'école 20h
 - Piano 8h
 - Violoncelle + NAP 10h
 - Régularisation suggérée par le Centre de gestion de postes occupés par des agents vacataires.
 - > Création de postes pour des CDD (accroissement temporaire d'activité) jusqu'au 30 juin 2015
 - Batterie 9h (Secteur Centre)
 - Batterie 2h30 (Secteur de Lure)
 - Chant 5h (Secteur de Lure)
 - Clarinette 8h (Secteur Centre et Gray)
 - Harpe 2h45 (Secteur Centre et Gray)
 - Hautbois 2h30 (Secteur de Lure)
 - Violon 5h45 (Secteur de Lure)

Pour : 18 voix

Abstentions : 7 voix

Les transformations de postes, la prolongation des CDD jusqu'au 30 juin 2015 et les créations de poste pour des CDD (accroissement temporaire d'activité) sont acceptés à la majorité.

➤ Décision modificative n°1 au BP 2014

M. TISSOT, payeur départemental fait part de son optimisme concernant l'avenir de l'EDM par rapport aux pistes d'évolution nécessaires qui ont été proposées lors des réunions du groupe de travail. Monsieur le payeur ajoute que les perspectives budgétaires pour l'année 2015 sont positives.

La décision modificative présentée aux membres du Comité syndical consiste dans un premier temps à un virement de crédit de 184 € du chapitre 011 (article 637) vers le chapitre 67 (article 673). Les autres virements de crédits entre articles ont été effectués afin de régulariser certaines lignes à l'intérieur du même chapitre. Cela n'est pas obligatoire réglementairement mais cela permet d'avoir un budget présenté au plus juste pour le compte administratif.

La décision modificative n°1 au BP 2014 est votée à l'unanimité.

➤ Orientations budgétaires 2015

Monsieur le payeur indique aux membres du Comité syndical que la construction du budget pour l'année 2015 est, a priori, équilibrée avec une contribution gelée pour les collectivités. Il n'est donc pas prévu de prélever sur les excédents cumulés. M. TISSOT ajoute que cela n'était pas encore arrivé depuis qu'il est en fonction à Vesoul soit depuis maintenant 3 ans.

Monsieur le payeur indique que pour les précédents budgets il a fallu prélever sur les excédents cumulés. Fin 2013 il restait environ 160000 € en excédent de fonctionnement, il est prévu de prélever 80000 € sur l'excédent pour équilibrer le budget 2014.

Monsieur CHARRIERE ajoute qu'au niveau de l'investissement, une ligne budgétaire sera à valider pour les activités d'éveil et d'éducation artistique proposées aux collectivités sous la forme d'orchestres débutants. Pour cela il est nécessaire que les collectivités se dotent d'un parc instrumental. Cela permettra d'orienter les enseignants vers de nouvelles missions pour valoriser leurs compétences.

➤ Vote du gel de la participation globale des collectivités pour l'année 2015

Madame BATHELOT indique qu'il faudra tout mettre en œuvre pour baisser les cotisations des collectivités et des familles pour 2015.

La participation des collectivités sur la base de la cotisation 2014 sera ajustée au prochain Comité syndical en fonction du nouveau mode de calcul qui sera validé.

Pour : 18 voix

Abstentions : 7 voix

Le gel de la participation globale des cotisations des collectivités pour l'année 2015 à 415 000 € est voté à la majorité

➤ Informations diverses.

- Examen juridictionnel des comptes du syndicat mixte au titre des exercices 2005 à 2012 par la Chambre régionale des comptes
- Création d'un syndicat FORCE OUVRIERE EDM70 le 2 avril 2014

Madame BATHELOT informe les membres du Comité syndical de la création d'un syndicat FO à l'EDM. Une rencontre a eu lieu en octobre dernier afin de discuter de certaines revendications. Le dialogue avec le syndicat se poursuivra dans les prochains mois.

Mme FLETY s'est étonnée de ne pas avoir eu les documents financiers avant le Comité syndical et fait part de son souhait de disposer des documents nécessaires.

M. CHARRIERE, répond que cela était exceptionnel pour cette séance car le mode de calcul des participations des collectivités étant remis en cause le document prévisionnel n'a pu être communiqué aux membres. Par contre pour le prochain Comité syndical du mois d'avril les documents budgétaires seront joints à la convocation.

M. GAUCHON, pose la question sur la désignation des membres délégués et suppléants dans les petites communes. En effet, il pensait être désigné membre délégué et non suppléant si la règle de l'alternance avait été respectée.

M. CHARRIERE et Mme BATHELOT indiquent que cela sera revu aux prochaines commissions culturelles car lors de la précédente commission les personnes concernées étaient absentes. Le mode de désignation sera validé à ce moment-là.

La séance est levée à 20H15.